

CHSCT-MINISTÉRIEL du 5 novembre 2020

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le ministre de la Justice,
Madame la Secrétaire générale,
Mesdames, Messieurs,

Vous savez fait le choix de tenir ce CHSCT Ministériel à distance.

Cette décision s'est imposée à vous avec l'annonce de la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire et de l'application du second confinement avec les mesures sanitaires qui l'accompagnent.

Pendant ce temps, nos collègues sont pour une grande partie d'entre eux, présents sur leur lieu de travail. Ils assurent avec pugnacité et dévouement, les missions qui sont les leurs.

Au ministère de la Justice, on préfère donc appliquer le principe de précaution (gestes barrières) uniquement en haut lieu et dans les instances officielles de dialogue social. Et pendant ce temps, les petites mains continuent à être surexposées aux risques sanitaires, que vous leur imposez pour garantir la continuité de l'activité, avec le maintien de certaines activités non essentielles telles que les parloirs en établissement pénitentiaire pour ne citer que cela.

Nous ne sommes plus à une incohérence près. On aurait pu dénoncer, une fois de plus, cette réalité en réunion ou par voie de communiqué.

La gestion de la crise « Covid-19 » par notre ministère est tout simplement calamiteuse.

Dialogue social sur la crise sanitaire avec les partenaires sociaux inexistant.

Contrairement aux instructions de la fonction publique, appelant à un dialogue social intense au sein des ministères sur le sujet « Covid-19 », au mieux nous devons nous contenter au ministère de la Justice d'une réunion d'information et non de concertations (dixit la secrétaire générale) tous les 15 jours.

Bref une sorte d'exposé universitaire, de généralités, pendant lequel nous n'avons aucune information précise, réelle de la situation et de la politique ministérielle de prévention au sein des directions de notre ministère.

Est-ce cela votre interprétation des instructions gouvernementales sur la nécessité de construire un dialogue social constructif pour protéger les agents de notre ministère et ainsi participer au combat contre ce virus qui impacte la vie quotidienne de l'ensemble de nos concitoyens ?

Que dire également des grotesques consignes données sur certains sites du ministère de la Justice obligeant des agents « cas contacts » avérés à exercer en présentiel. L'Union **FO Justice** vous a évoqué cette pratique inacceptable, de plus en plus répandue, lors de la réunion covid-19 du vendredi 30 octobre 2020.

Pire encore, certains agents « cas contacts » sont appelés à travailler, sans mesure de protection supplémentaire, sans une nouvelle organisation de travail au nom de la nécessité de service.

Comment casser les chaînes de contamination si rien ou si peu ne change dans le fonctionnement de nos services notamment à la DPJJ ou à la DAP !

Que dire du flou, concernant nos collègues « vulnérables ». Depuis l'ordonnance du Conseil d'État du 15 octobre 2020 sur la situation des vulnérables, nous n'avons de cesse de vous interpeller sur la nécessité de les protéger. Mais rien aucune décision, il faut attendre....

Entre le discours du Premier Ministre et la réalité, il y a un fossé :

« La priorité absolue de ce gouvernement est la protection sanitaire des Français »

N'EN DÉPLAISE, FO A D'ORES ET DÉJÀ SAISI LA JUSTICE POUR QUE CES PRINCIPES DE PRÉCAUTION SOIENT APPLIQUÉS.

C'est pour le moins hallucinant de voir une telle bêtise humaine.

Le port du masque n'est pas l'Alpha et l'Oméga de la protection des personnels. Vous devez surement vous souvenir de vos propos sur l'absence de nécessité du port du masque au début de la première vague épidémiologique du Covid-19.

Même si son emploi est essentiel aujourd'hui, il ne règlera pas tout à lui seul. Et pour l'Union **FO Justice**, nous sommes cohérents depuis le début de cette crise sanitaire sans précédent. Alors oui, nos mots sont percutants, nous espérons qu'à la sortie de ce comité, vous aurez pris conscience de l'urgence et que vos actions le seront également.

À de nombreuses reprises, vous avez affirmé que cette crise impliquait en premier lieu la mobilisation des services de la médecine de prévention au sein de notre ministère. Cette crise étant une crise sanitaire. Malheureusement, les bilans de la médecine de prévention se suivent et se ressemblent. En 2019, ce sont encore 23 départements soit près de 12.000 agents qui sont sans médecin de prévention, **CELA EST LAMENTABLE !**

L'hécatombe continue encore et encore, pas une année ne se passe sans que des médecins nous quittent. Et ce ne sont pas les conventions signées avec des cabinets privés qui permettront de pallier totalement ces manques.

LE RÉSULTAT EST SANS APPEL : « *Visites obligatoires très en deçà des seuils réglementaires pour les professions les plus exposées* », « *taux de fréquentation encore insuffisant* », « *Explosion des visites à la demande dans les services judiciaires* » « *les accidents de service non systématiquement communiqués aux médecins de prévention* », « *Absence de rapport du médecin de prévention sur les demandes de reconnaissance d'imputabilité au service des maladies professionnelles* » « *activités liées au tiers temps non ou peu effectuées* ».

Pas étonnant dès lors que pour un grand nombre de personnels qui exercent déjà, en sous-effectif avec une charge de travail qui augmente au même rythme que leur souffrance et leur mal-être, est un sentiment d'abandon quand on voit l'état du service de médecine de prévention, qui est censé répondre à une partir de leur attente, agoniser à petit feu. Faute de moyens financiers, humains et matériels suffisants.

Il est impératif de sortir de ce vieux refrain du « **on fera mieux la prochaine fois** »

NOUS APPELONS DE NOS VŒUX À UNE PRISE DE CONSCIENCE RÉELLE ET SINCÈRE DE NOS DIRIGEANTS.

Cette prise de conscience doit nécessairement passer par le maintien de cette instance, de la mise à disposition d'un budget dédié à la SST et par la mise en œuvre des 9 grands principes de la prévention.

Enfin concernant la circulaire sur la responsabilité des chefs de service, même si elle n'a pas fait l'objet d'une concertation pour sa conception, nous espérons qu'elle posera les premiers jalons d'une appropriation plus rigoureuse des sujets liés à la santé et sécurité des personnels de ce ministère.

Fait à Draveil, le 5 novembre 2020
Les Représentants CHSCT-M
de l'Union **FO Justice**